

A wide-angle photograph of a lush green park. In the foreground, a sandy path leads to a large, well-maintained lawn. Numerous people are scattered across the grass, some sitting on blankets, others standing in small groups. In the background, a large, multi-story brick building with a red-tiled roof and many windows stands behind a line of trees. The sky is a clear, bright blue with a few wispy white clouds. The overall atmosphere is peaceful and vibrant.

UN TERRITOIRE
OÙ IL FAIT MIEUX VIVRE

De plus en plus de personnes éprouvent des difficultés pour se loger à Saint-Gilles en raison de l'explosion des prix de l'immobilier. Qu'il s'agisse des petits revenus, des étudiants, des jeunes ménages ou même désormais des revenus moyens. Si Saint-Gilles dispose d'une réserve foncière importante, elle peut clairement mieux faire en termes de logement social, un des taux les plus bas de la Région bruxelloise, en termes de gestion des logements vides et de bonne gouvernance, on se souviendra du scandale de la quasi faillite de l'agence immobilière sociale en 2010...

Au niveau de la mobilité, comme sœur Anne, nous attendons toujours le plan communal de mobilité promis maintenant depuis plusieurs années et attendons en vain que la majorité se penche sur des alternatives sérieuses à l'automobile pour plus de sécurité, moins de bruit, moins de pollution et moins d'embouteillages. Pour Ecolo-Groen, la politique de mobilité passe aussi par une amélioration de l'espace public : il doit valoriser en priorité les déplacements à pieds et à vélo, puis en transport public et enfin en automobile.

Quant à la propreté, c'est un gros échec de la majorité actuelle : la commune est et reste sale. Nous voulons faire de Saint-Gilles une commune où il est agréable de se promener et où il fait bon vivre.

Un logement de qualité pour tous

Le droit au logement est un droit humain fondamental. Pas de dignité humaine sans logement digne.

Outre le fait de répondre à un besoin fondamental de protection pour soi et sa famille, se loger de manière correcte à un prix accessible permet de s'ancrer dans la société, de pouvoir se former, travailler ou chercher du travail, construire ou agrandir une famille...

Ces dernières années, les prix des logements, à la location comme à la vente, ont augmenté plus vite que l'inflation. La pression est particulièrement forte sur les logements à louer de petite taille, dans les créneaux au départ les moins chers. Ce sont donc les personnes les moins favorisées, occupant généralement ce type de logements, qui sont les plus touchées. Saint-Gilles a, de plus, le plus haut taux de locataires sur la Région bruxelloise : 73 %

des logements sont loués pour une moyenne bruxelloise de 59 %. Résultat : nombre de Saint-Gillois doivent consacrer plus de 50 % de leurs revenus au logement. Si on ajoute le coût de plus en plus important des charges énergétiques, on constate que l'accès à un logement adapté (taille suffisante au regard du nombre d'occupants) et salubre est de plus en plus compromis à Saint-Gilles.



Si on ajoute à cela le fait que, en 6 ans, le nombre d'habitants est passé de 45 000 à 49 000, soit une augmentation d'environ 10 %, on comprend comme le problème est aigu sur la commune !

Il est donc nécessaire de favoriser l'augmentation du nombre de logements (y compris publics), d'aider à améliorer leur qualité et surtout de travailler à leur accessibilité financière par tous, ainsi qu'à l'information du public sur ses droits et devoirs liés au logement.

Plus de logements avec une bonne gestion publique !

Saint-Gilles possède un patrimoine de logements publics locatifs qui couvre 10,30 % des logements locatifs, soit 2 209 sur 21 441. La commune dispose d'une grosse Régie foncière de 800 logements, mais il ne s'agit pas de logements sociaux. L'objectif fixé au niveau régional est d'atteindre 15 % de logements publics dans chaque commune. Nous devons donc faire un effort pour augmenter encore le nombre de logements publics et atteindre ces 15 %, en ciblant surtout le véritable logement social, où Saint-Gilles est clairement en dessous de la moyenne régionale. Autre aspect : l'agence immobilière sociale (AIS), tombée en quasi faillite du fait de mauvaise gestion en 2010, doit maintenant se redéployer.

- Continuer à **créer du logement public** via la Régie foncière ou via les politiques de rénovation urbaine (contrats de quartier).
- Concernant les logements de la Régie foncière, les **critères de revenus** (maximum ceux du logement social plus 20 %) et des **modes de calcul des loyers** imposés par la Région doivent être respectés.
- Le **système régional d'allocation-loyer** pour les locataires doit enfin être activé par la Régie foncière : elle doit faire les démarches en ce sens et en informer le public.
- Le taux de logements sociaux est plus bas à Saint-Gilles que la moyenne régionale, 5 % du parc de logement contre 8 %. Il faut viser à atteindre progressivement la moyenne régionale. Un objectif raisonnable de législature serait la **création de 100 logements sociaux supplémentaires**. Les réserves foncières (prison, Midi) doivent être mobilisées, dans le cadre de projets mixtes. Les charges d'urbanisme ou autres systèmes de captation de plus-value doivent être utilisés pour le logement social.
- Pour l'instant il y a un manque sur toute la Région de grands logements de 3 et 4 chambres. Il faut donc viser une **typologie diversifiée de logements publics**, dont se fixer un objectif chiffré de grands logements (30 % des logements neufs ou rénovés).
- Promouvoir des **projets mixtes** avec des bâtiments qui mêlent logement sociaux, logements moyens voire même logements privés (ce type de projet est inexistant pour le moment).

- Se donner une véritable **politique de logements de transit**. Arrêter la gestion par trois échelons différents. Se donner des critères clairs d'attribution (y compris au niveau des publics-cibles) et une véritable politique de « sortie » de ces logements, d'aide au relogement une fois la période de transit terminée.
- **Redéployer l'AIS** (agence immobilière sociale) en encourageant davantage de propriétaires privés à mettre à disposition leurs biens moyennant un loyer encadré, en offrant sécurité tant pour le propriétaire que pour le locataire.
- Systématiser les aménagements pour les **personnes à mobilité réduite** et souffrant de handicap dans les logements publics.

Agir sur les biens inoccupés et sous-occupés, optimiser les bâtiments

Actuellement à Saint-Gilles, plusieurs dizaines de logements sont vides, il y a une surexploitation de certains bâtiments dont les propriétaires sont des marchands de sommeil alors que, d'autre part, l'Administration communale rechigne à diviser les maisons en des entités raisonnables, compactes et bien conçues.

- Réaliser un **inventaire des logements vides**.
- Activation du « **droit de gestion publique** » (pour le moment expérimenté uniquement dans le cadre d'un contrat de quartier), en ciblant les logements pouvant être remis sur le marché avec « petits » travaux. Le Code du logement régional prévoit en effet la possibilité pour les communes, les Agences immobilières sociales et les sociétés de logements sociaux de prendre en gestion les logements vides.
- Amélioration de la **perception de la taxe sur immeubles abandonnés**, en ciblant les immeubles faisant l'objet de spéculation. Et si un immeuble reste, malgré la taxe, abandonné pendant plus de deux ans, activer d'autres outils comme l'expropriation puis la rénovation (subvention régionale « rénovation urbaine » pour immeubles vides).
- Coopérer avec le service régional en charge de la lutte contre les logements vides.
- Développer des **conventions d'occupation précaire** avec les propriétaires privés ou publics d'immeuble en attente de rénovation en partenariat avec des associations qui œuvrent à la réinsertion (et pas avec des sociétés privées comme « Camelot » qui n'ont aucune finalité sociale et qui poursuivent un but lucratif).
- Étendre et pérenniser le système de **prime à la rénovation de logements au-dessus des commerces**, actuellement cette prime est réservée aux immeubles dans le périmètre d'un contrat de quartier.

- Réaliser un inventaire des **bureaux vides pouvant être reconvertis en logements** et soutenir leur reconversion.
- Favoriser une **architecture compacte** qui est moins énergivore lors de l'attribution de permis d'urbanisme pour des logements neufs ou en rénovation.
- **Adopter des règles urbanistiques claires et explicites concernant la division des maisons en plusieurs entités.** Actuellement, à Saint-Gilles, la règle implicite est de n'accepter que le découpage des maisons en des unités de très grandes tailles, y compris comprenant peu de chambres. Il faut certes lutter contre la division excessive, mais il est aussi important de permettre une diversité dans les typologies et tailles de logements.
- Favoriser **la modularité, l'évolution des logements** dans le cadre de la délivrance des permis d'urbanisme. Permettre, par exemple, des divisions réversibles pour l'accueil d'un parent handicapé ou une personne âgée.
- Favoriser la création de kots étudiants chez des personnes âgées vivant dans un logement devenu trop grand pour elles en développant des collaborations avec l'associatif spécialisé.

Améliorer la qualité des logements

Sur Saint-Gilles trop de logements sont de mauvaise qualité, sous l'angle de la salubrité, comme de la performance énergétique. Problèmes de santé des habitants et factures de gaz et électricité trop élevées... ce sont les habitants qui trinquent !

- Viser **le standard passif pour la construction de tout logement public communal et le standard basse énergie** pour les rénovations, à l'instar de ce que fait maintenant la Région bruxelloise.
- Définir un **plan de rénovation des logements sociaux et des logements de la Régie foncière** communale avec également un objectif d'amélioration des performances énergétiques.
- Évaluer la politique du CAFA visant à identifier les « mauvais logements » (insalubre, propriétaires malhonnêtes ou peu scrupuleux, etc.)
- Développer une coopération avec l'Administration de l'inspection régionale du logement, en vue de lutter contre les logements insalubres, en ciblant ceux qui présentent un réel danger pour la santé/la sécurité.
- Encourager un partenariat avec des associations s'occupant du logement et qui peuvent notamment faire le lien entre les locataires vivant des problèmes d'insalubrité et la commune.

Une fiscalité immobilière plus juste

La fiscalité immobilière doit certes permettre à la Commune de disposer de moyens pour les politiques publiques, mais aussi être équitable et favoriser l'accès au logement et les investissements en rénovation (confort et performance énergétique).

- Coopérer avec l'Administration fédérale pour réaliser un travail systématique de **mise à jour du revenu cadastral, en vue d'une fiscalité plus juste**.
- **Ne pas pénaliser fiscalement les investissements** en performance énergétique ou en confort de base.
- **Ristourner une partie des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour les ménages premiers propriétaires modestes ou précaires** (par exemple qui sont dans les conditions du Fonds du logement) pour un certain nombre d'années. Afin d'inciter les propriétaires à conventionner leur loyer, donner une **ristourne également aux propriétaires qui ont confié leur bien à une agence immobilière sociale** pendant la durée de leur contrat.

Soutenir de nouvelles formes d'habitat

Face à la crise du logement, des associations et des collectifs lancent des projets innovants pour diminuer les coûts d'accès au logement. Ces démarches doivent être soutenues.

- Soutenir les initiatives d'**habitat groupé et d'habitat solidaire** (urbanisme, soutien technique et juridique...).
- Développer sur la commune au moins un projet de **logement intergénérationnel**, par exemple du type « kangourou » (logements qui accueillent simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés qui s'entraident).
- Mener un projet de **Community land trust** (CLT) dans le cadre d'un partenariat public-associatif. Ce genre de projet permet de diminuer le coût d'accès à la propriété pour un public ciblé (revenus plafonnés), dans le cadre d'un projet collectif, avec un système de captation partielle de la plus-value en cas de revente. Les contrats de quartier peuvent offrir des opportunités à ce niveau.
- Soutenir la **création de kots étudiants en se dotant d'un plan stratégique** avec des objectifs de densité/nombre de kots par quartier.

Une meilleure gouvernance, pour un meilleur service au citoyen

Lors de la législature qui s'achève, Ecolo-Groen a obtenu le vote d'un règlement communal d'attribution des logements communaux et a mis en exergue la mauvaise gestion de l'agence immobilière sociale (AIS), ce qui a débouché sur certaines améliorations. Néanmoins, il reste du

travail pour que la gestion par la commune du secteur du logement saint-gillois soit tout à fait transparente et non clientéliste.

- Ouvrir un « **guichet logement** » unique où les gens trouveront de l'information sur toutes les possibilités de logements (table logement du CAFA, infos sur primes, sur les différents types de logement alternatif, sur les aides pour adapter son logement à ses besoins...). Les gens pourront également s'y inscrire sur les différentes listes d'attente pour un logement géré par le public (logements sociaux, AIS, logements communaux).
- Améliorer le fonctionnement de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) de Saint-Gilles pour qu'elle soit en mesure de contribuer aux objectifs de la politique de logement de la commune. Ceci passe par un meilleur équilibre entre la présence de représentants publics et des professionnels du secteur, voire des propriétaires et locataires, au sein du CA.
- Mise sur pied d'un service de **médiation pour les conflits locatifs** (articuler avec justice paix et service d'aide aux justiciables).
- Améliorer le règlement d'attribution des logements communaux et diminuer le nombre de dérogations accordées. Il faut évaluer les critères de priorité actuels et **respecter les obligations régionales**, par exemple en ce qui concerne les plafonds de revenus, pour les logements ayant fait l'objet d'une subvention régionale (contrat de quartier, immeubles isolés...).
- **Plafonner les loyers de tout logement communal** en fonction des revenus pour éviter que le loyer rende de fait le logement inaccessible au public auquel il est normalement destiné.

Se déplacer avec plaisir et en sécurité



Saint-Gilles est une petite commune densément peuplée située à côté du cœur de Bruxelles. On y trouve de nombreux commerces, services, équipements collectifs et offres culturelles dans un périmètre de moins de 2 km. Un contexte parfait pour stimuler les modes de déplacement doux (marche et vélo) et l'usage des transports en commun sur le territoire de la commune. D'autant que plus de la moitié des ménages Saint-Gillois ne possèdent pas de voiture !

La marche, agréable et en sécurité

La marche à pied est le premier mode de déplacement à Saint-Gilles, qui est une commune très dense, aux distances courtes, offrant une forte mixité des fonctions. La marche doit être valorisée à la hauteur de son importance, en améliorant le confort et la sécurité du piéton.

- Systématiser à chaque carrefour, chaque intersection, un **aménagement des trottoirs** en « oreilles ». Cela permet des passages piétons beaucoup plus larges tout en étant plus courts (meilleure visibilité pour les automobilistes, davantage de sécurité et de confort pour les piétons) et de gagner de l'espace supplémentaire pour des plantations, des bancs, des arceaux pour les vélos, etc.
- **Systématiser les passages piétons** à chaque carrefour et à chaque intersection.
- Faire le maximum pour améliorer le confort et sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Plutôt que d'imposer une largeur minimale de trottoir, renverser la logique et **imposer une largeur maximale de chaussée carrossable**.
- **Désencombrer au maximum les trottoirs** (panneaux de signalisation, publicités, armoires techniques) en les supprimant quand ils sont inutiles ou en les reportant si possible dans la zone de stationnement.
- Moins de feux rouges, et un temps « feu rouge » pour les piétons plus court.
- Sécuriser au maximum les trottoirs où il y a des travaux.
- Veiller particulièrement aux problèmes des voitures garées sur les passages pour piétons.

Le vélo

Le vélo s'impose peu à peu comme un mode de déplacement à part entière et connaît un succès croissant à Saint-Gilles, comme dans toute la Région bruxelloise. À l'instar de ceux pour les piétons, les aménagements doivent garantir confort et sécurité.

- Garantir la présence des **sas vélos à chaque carrefour** et entretenir les marquages au sol, qui ont tendance à s'effacer rapidement et, dès lors, être moins respectés.
- Promouvoir **l'aménagement des itinéraires cyclistes régionaux** en passant des « marquages suggérés » aux « aménagements standards » (pistes cyclables) là où c'est possible :
 - Faire en sorte que la traversée complète de la commune d'Est en Ouest (porte de Hal-Parc Duden) et Sud-Nord (Fonsny-Prison) puisse être faite entièrement sur des pistes cyclables, y compris et surtout sur la barrière de Saint-Gilles.
 - Chaussée de Waterloo, de Ma Campagne à la Barrière

- Rue Defacqz
 - Rue Hôtel des Monnaies
 - Avenue Brugmann
 - Chaussée d’Alseberg
 - Avenue Ducpétiaux le long de la Prison (le tronçon de la rue en sens unique entre la chaussée de Charleroi et la Chaussée de Waterloo est déjà aménagé)
- Assurer un meilleur **maillage des arceaux de stationnements pour vélo**, aux carrefours, proche des lieux d’animations, dans les quartiers résidentiels...
 - Augmenter le nombre de parkings vélos sécurisés sur la voirie tel l’exemple pilote du carré Monnaies
 - Assurer que tous les nouveaux projets immobiliers comprennent un espace sécurisé réservé au vélo.
 - Compléter le **maillage des stations Villo**. Dans l’idéal, on ne devrait jamais être à plus de 300 mètres d’une borne, où qu’on soit à Saint-Gilles. C’est loin d’être le cas, actuellement ; il y a notamment des « trous » dans les zones de la place de Bethléem, de la chaussée de Forest (côté Forest), du haut de la chaussée d’Alseberg, de la zone Féron-Fontainas, de la Place Dumont, etc.
 - Mise sur pied d’une brigade cycliste à la police de Saint-Gilles.

Les transports en commun

En accord avec les objectifs d’IRIS 2, le transport en commun doit retrouver une fonction première et structurante pour assurer la mobilité des habitants et usagers de la Région.

Dans les principes généraux à appliquer, on relèvera notamment :

- L’aménagement de sites propres pour les principales lignes de tram et du bus.
- La hausse de la fréquence, notamment en heures creuses, le soir et le WE (à négocier avec la STIB).
- La priorité aux carrefours (y compris via feux commandés).
- L’aménagement de stations de trams et bus plus confortables (aubettes), affichant le temps d’attente réel, l’aménagement systématique de quais afin d’éviter l’embarquement et le débarquement au milieu des voitures stationnées.

Rencontrer ces principes nécessite une **coordination optimale entre la STIB, Bruxelles-Mobilité et l'Administration communale**.

Ligne 92

La ligne 92 est une des lignes les plus structurantes de l'agglomération bruxelloise et est particulièrement stratégique pour Saint-Gilles en reliant la commune aux pôles de la ville haute (Louise, Mont des Arts, Botanique...). La chaussée de Charleroi est identifiée depuis longtemps comme un point noir empêchant cette ligne de fonctionner correctement et de remplir son rôle. Les aménagements concédés (semi site propre) ne permettent pas de régler structurellement le problème. Le réaménagement de la chaussée en vue de garantir le bon fonctionnement du tram doit être étudié pour une solution plus ambitieuse que le mauvais compromis actuel.

Ligne 81

La ligne 81 est une ligne importante qui remplit un rôle de moyenne ceinture dans la première couronne sud-est. Sur Saint-Gilles, le tram roule de manière assez fluide (les problèmes qu'il rencontre sont concentrés sur Ixelles), mais une série de mesures peuvent toutefois améliorer sa desserte.

On pointera notamment la fin de la priorité à droite le long de son parcours, notamment avenue Verhaegen (même si le tram est aujourd'hui prioritaire, ce n'est pas le cas des voitures qui le précèdent), ainsi que la priorité aux carrefours à feu.

Enfin, une réflexion sur le carrefour de la place Janson semble nécessaire, notamment en étudiant la mise à sens unique de la rue de l'Aqueduc de La Trinité vers Janson (sur le modèle de la rue Moris). La réflexion devra évidemment tenir compte de l'accès aux logements, aux commerces et à leur livraison.

La zone 30 généralisée

La vitesse maximale de 30 km/h devrait être la vitesse maximale par défaut dans toute la commune. Seules certaines artères à vocation *interquartiers* (artère qui relie les quartiers) pourraient déroger à cette règle et permettre une vitesse de 50 km/h.

Une véritable hiérarchie des voiries permettant de combattre efficacement le trafic de transit devra être mise en œuvre, notamment via des aménagements spécifiques de l'espace public. Ainsi, à chaque niveau de la hiérarchie peut être affecté une ambiance (matériau, éclairage, mobilier urbain) permettant à l'usager de « sentir » s'il est dans une artère *interquartiers* ou une voirie locale.

Soutenir les systèmes de partage de voitures

Beaucoup de personnes n'ont pas besoin d'une voiture tous les jours. Pour ces personnes, les systèmes de partage de voitures sont adéquats. Cambio ou un partage entre habitants : deux formules à soutenir.

Le maillage des stations de voitures partagées **Cambio** est pour le moment assez satisfaisant, mais des nouvelles stations devraient néanmoins être aménagées.

- Aménager de nouvelles stations Cambio (du côté de la place Bethléem, par exemple).
- Les stations Cambio, fortement utilisées, pourraient être agrandies (à Horta, par exemple).
- **Favoriser le partage de voiture entre habitants** via la sensibilisation, en mettant en place des facilités pour les cartes de riverains et en développant des outils qui facilitent le partage (information sur les assurances, aide à l'organisation du partage, etc.).

Faciliter les livraisons pour soutenir le commerce et fluidifier la route

Pour la vitalité des commerces, il est important que les services de livraison s'effectuent de manière fluide.

La fonction de stationnement pour livraison doit donc primer sur la fonction de stationnement des voitures particulières.

- Des plages horaires strictement respectées de livraison pourraient être mises en place, à l'instar de ce qui est fait à l'étranger (en Allemagne par exemple).
- Intervenir plus fermement chaussée de Waterloo ou chaussée d'Alsemberg, pour libérer les aires de livraison squattées par des voitures particulières afin d'éviter les nombreux camions stationnés en double file.

Des aménagements qui facilitent les déplacements

Principes généraux

L'éclairage public

- Élaborer un plan lumière à l'échelle de la commune : les divers monuments/carrefours/places identitaires de Saint-Gilles : le Parvis et son église, la Barrière, l'Hôtel de ville, les Écoles.
- Adopter une ambiance lumineuse en fonction de la hiérarchie des voiries.

- Adopter un éclairage latéral des trottoirs, plutôt qu'un éclairage axial de la chaussée.

La signalétique

Mettre en place une véritable signalétique directionnelle, sur le modèle de la Ville de Bruxelles ou de la Commune d'Ixelles, tant pour les marcheurs/cyclistes que pour les automobilistes.

Quelques points spécifiques

Midi

- Partage de l'espace public en faveur des modes actifs et des transports en commun.
- Favoriser l'inter-modalité par une meilleure articulation entre les trains, trams, bus et les autres modes de déplacement.
- Soigner le lien avec les autres quartiers, vers Anderlecht, vers Forest, vers le haut de Saint-Gilles et vers le Pentagone.

Parvis

Le parvis doit pleinement retrouver sa fonction de place publique et être piétonnisé ou, à minima, ne plus être une aire de stationnement. L'articulation entre le Parvis, la place Marie-Janson (Carré Hôtel des Monnaies), le petit Parvis et le bas de la rue du Fort doit être pensée globalement. Sur cette zone, cœur de Saint-Gilles, il faut diminuer drastiquement la place de la voiture et sécuriser les déplacements piétons, qui sont extrêmement nombreux vu l'offre horéca, l'offre culturelle et la présence du marché. Tout projet de parking dans la zone doit se faire dans le cadre des objectifs de réduction de la pression automobile et des prescriptions du plan régional Iris2.

Barrière

La Barrière devrait être aménagée en rond-point classique avec priorité donnée aux trams (un tel projet est sur les rails) et des aménagements sécurisés pour les cyclistes.

Janson

Le carrefour Janson, avec ses 6 branches, est un point noir important de la STIB et des piétons. Pour améliorer la situation, Ecolo-Groen préconise :

- Une mise à sens unique de la rue de l'aqueduc dans le sens Janson – Trinité, afin d'aménager un site propre pour le tram dans le sens Trinité – Janson, sur le modèle de la rue Moris.
- Une inversion du sens de circulation de la rue Africaine afin de rabattre le trafic sur la chaussée de Waterloo (principe de la hiérarchie des voiries).

- Un élargissement de l'oreille de trottoir à l'angle Defacqz/Charleroi.
- Un élargissement du trottoir sur le haut de la rue de la Victoire à la même largeur que le reste de la rue de la Victoire.

Chaussée de Charleroi

Réflexion sur le tram 92 pour la mise en place d'un site propre, avec la mise en sens unique de la chaussée de Charleroi de la place Janson vers la place Stéphanie, en déviant le trafic vers la petite ceinture via la rue Defacqz et l'avenue Louise.

Goulet Louise

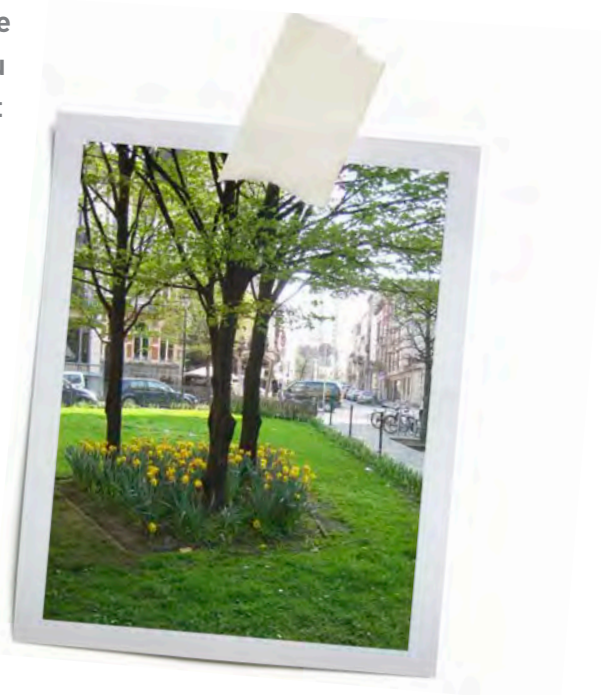
N'utiliser les trottoirs du Goulet Louise que pour les livraisons et y interdire le stationnement de voitures.

Place Van Meenen

La place, qui est actuellement un parking, doit pleinement ou en partie retrouver sa fonction de place publique.

Un environnement sain, la meilleure prévention santé

Notre qualité de vie est intimement liée à la qualité de notre environnement. Des législations sont mises en place au niveau européen, national, régional et local. Elles fixent des objectifs à chaque niveau de pouvoir. Cependant, force est de constater que notre environnement continue à se détériorer dans de nombreux domaines: perte de biodiversité, augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de particules fines, déchets toxiques, etc. Ces divers éléments ont des répercussions immédiates sur notre santé et encore plus sur celle de nos enfants. Il est donc essentiel d'agir pour contrer ce phénomène. Le niveau local le permet. En effet, les communes disposent de nombreux leviers pour améliorer le cadre environnemental de leurs citoyens. Elles doivent également les rendre acteurs de la restauration de la qualité de leur environnement.



À Saint-Gilles, c'est le bas de la commune qui souffre le plus de la pollution vu la densité de trafic, la stagnation de l'air due à la cuvette, et le manque d'espace vert. Il est donc important de mettre en place un plan coordonné d'amélioration environnementale.

Un pilotage efficace qui associe les citoyens

- Réaliser un **bilan carbone** et un audit énergétique des services de la commune via une méthode standardisée.
- Établir une **mesure de l'empreinte écologique** de la commune et des objectifs précis d'amélioration.
- Développer un **service éco-citoyen** en partenariat avec les associations locales, chargé notamment d'entrer en contact avec les habitants pour promouvoir les gestes et les choix de consommation et de produits qui réduisent l'empreinte écologique. L'actuel service Eco & Co peut servir de base à un tel projet.

Retrouver un peu de calme et limiter le bruit

- Élaborer un **plan en vue de diminuer la part de la population soumise à des niveaux de bruit** supérieurs à 55 décibels dB (A) : diminuer le bruit de circulation par diminution de la vitesse, promouvoir les « absorbeurs » naturels de bruit, entrer en contact avec les services d'urgence et policier pour diminuer l'usage des sirènes...
- Être attentif à **définir les conditions d'installation et d'exploitation** des équipements bruyants, que ce soit dans le secteur économique ou dans les logements (pompes à chaleur par exemple), mais également pour les chantiers.
- Prendre en compte le bruit dans les **permis d'environnement et d'urbanisme** (conception du bâtiment, conditions d'isolation phonique...), dans la gestion des voiries, dans le choix des matériaux...
- Généraliser les **zones 30** dans les zones résidentielles et/ou densément peuplées en garantissant leur respect par des radars et par des aménagements spécifiques des voiries.

Favoriser la biodiversité, les espaces verts publics et la protection de la nature

- S'inscrire dans une stratégie active pour **arrêter le déclin de la biodiversité**, notamment via la mise en œuvre d'un plan de développement de la nature.

- **Proscrire l'utilisation d'herbicides et autres produits chimiques** par les services communaux en charge des plantations et espaces verts.
- Développer une **plus grande biodiversité** dans les espaces verts et les espaces « perdus » (angles de rue, etc.).
- **Protéger et végétaliser les intérieurs d'îlots**, notamment dans le cadre des contrats de quartier et des projets publics.
- **Soutenir et promouvoir les toitures vertes** (instauration d'une prime communale) et les façades vertes.
- Développer un **maillage de zones naturelles vertes et bleues** notamment pour ramener espaces verts et zones aquatiques en milieu urbain.
- **Augmenter la surface d'espaces verts accessibles au public** – en particulier dans les quartiers densément peuplés - via des projets participatifs avec les riverains.

Améliorer la qualité de l'air

- **Favoriser radicalement les transports en commun** et la **mobilité douce** dans les aménagements et dans le plan communal de mobilité.
- Définir des « **zones de convivialité** » réservées, à certains moments de la journée ou certains jours de la semaine, aux modes de transports doux.
- Développer et soutenir des **actions en matière de santé et d'environnement** dans les habitations en partenariat avec la CRIPI (Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure) et son ambulance verte.
- Améliorer la **performance environnementale des véhicules des pouvoirs communaux** et former les employés communaux à l'éco-conduite qui permet la diminution de la consommation de carburant de 20 %.

Diminuer l'utilisation des ressources naturelles

- **Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux** (isolation, sensibilisation, systèmes de régulation...).
- Encourager **l'utilisation de l'eau de pluie** par des campagnes de sensibilisation et d'information (et encourager à réutiliser les anciennes citernes à eau de pluie dans les projets de rénovation et mettre en place une prime communale).

Amplifier la gestion écologique des déchets

- Favoriser l'**enterrement des bulles à déchets**.
- Organiser une **collecte efficace et régulière** via des points de collecte par exemple, des déchets de cuisine et de jardin en collaboration avec la Région (Bruxelles-propreté);
- Amplifier les projets de **composts collectifs**.
- Organiser la **réutilisation des encombrants**, par exemple en soutenant une « ressourcerie » d'économie sociale au niveau local ou intercommunal, ou en mettant en place une « donnerie ».

Réduire les pollutions électromagnétiques

- Consacrer le **principe de précaution comme base de la politique en matière de protection de la santé** tant pour les anciennes antennes que pour l'installation de nouvelles ainsi que pour tous les systèmes de communication par ondes; mettre en œuvre, avec l'aide de la Région bruxelloise, l'ordonnance régionale sur les ondes électromagnétiques, dont le principe de base est de limiter la puissance d'émission des sites, quitte à en augmenter le nombre.
- Revenir autant que possible aux **connexions filaires en lieu et place du WiFi** et téléphone DECT dans les bâtiments qui dépendent de la commune, particulièrement dans les crèches, les écoles, les maisons de repos, les hôpitaux, mais aussi dans les locaux de l'administration communale ou du CPAS;
- Prévoir des **campagnes d'information et de sensibilisation** auprès de la population pour promouvoir, en termes de santé publique, le meilleur usage possible des appareils fonctionnant avec rayonnement électromagnétique.

Réduire la pollution lumineuse

- Choisir des appareils **d'éclairage urbain économiques orientés vers le sol** et modulables en fonction de l'heure;
- Encourager le **même type d'éclairage** pour les aménagements privés dans le cadre de l'octroi des permis.

Contribuer à la transition écologique de l'économie sur la Commune

- Promouvoir une **économie de fonctionnalité** : l'utilisation d'un service plutôt que la possession d'un bien, comme par exemple les systèmes de voitures partagées (ex : Cambio), de vélos partagés (ex : Villo), de prêts, d'échanges... Ceci étant applicable pour les services communaux et pour les citoyens.
- Promouvoir la mise en place de système de **monnaie complémentaire** qui encourage le commerce de proximité et la consommation durable. Soutenir le système d'échange local de Saint-Gilles et collaborer avec le système de monnaie complémentaire (l'IRIS) développé par la Région.
- Renforcer le rôle du **Guichet d'Économie Locale et du Centre d'Entreprises Village Partenaire** comme référence au niveau bruxellois en entrepreneuriat durable.



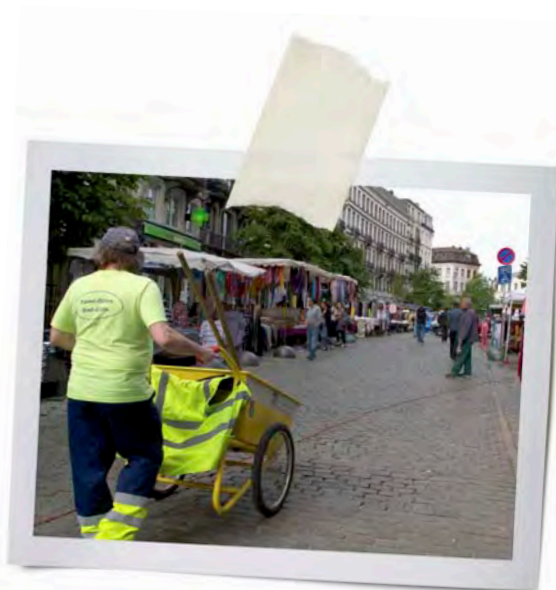
- Favoriser le développement de l'économie locale et de proximité.
- Promouvoir les **cycles de matières fermés** (le déchet d'un processus est la matière première d'un autre) tels que l'approche « du berceau au berceau » plus connue par son appellation anglaise « cradle to cradle » (zéro pollution, 100 % recyclage).
- Inclure systématiquement dans les cahiers des charges des marchés publics communaux des clauses sociales et environnementales.
- Promouvoir les **commerces locaux, les services locaux, les artisans**.
- Mettre en place un **cadre de développement économique durable** avec les acteurs de la commune.

Saint-Gilles, enfin propre

La commune de Saint-Gilles est une commune très dense en termes d'habitants au mètre carré. Dans certains quartiers, les problèmes de propreté des voiries et des trottoirs sont constants, et ce malgré l'augmentation du nombre d'agents « propreté » et d'opérations en tout genre.

Ecolo-Groen déplore la politique actuelle menée par le Collège en la matière. En effet, le ramassage systématique des débris n'amène aucun changement dans les comportements des individus puisqu'en amont, la sensibilisation aux questions de propreté fait cruellement défaut et qu'en aval, les sanctions de ces comportements inciviques sont quasi inexistantes. De plus, ce système est énergivore pour le personnel communal et très coûteux pour les contribuables.

Ecolo-Groen veut repenser la politique en matière de propreté à Saint-Gilles afin de rendre la commune plus accueillante pour ses habitants. Persuadé qu'un espace public propre améliore le sentiment de bien-être et de convivialité, nous prôtons une approche globale de cette problématique, déclinée en trois axes : préventif, proactif et répressif.



Sensibiliser et faire participer les habitants

- Créer une **valise pédagogique à l'attention de toutes les écoles de la commune**, adaptée en fonction des âges en vue de sensibiliser les enfants dès la maternelle à cette thématique. Des jeux et promenades autour du thème du tri des déchets permettraient également aux enfants de s'approprier très concrètement le sujet. Un concours pourrait être lancé à partir des écoles pour améliorer la propreté des quartiers où sont situées celles-ci.
- Profiter du dynamisme artistique de la commune en proposant des **ateliers artistiques autour de la notion de récupération**.
- Organiser régulièrement des **réunions de quartier** en collaboration avec le service propreté de la commune en vue de rappeler les règles applicables en matière de tri des déchets et de propreté. Ces réunions seraient également l'occasion de récolter des propositions des habitants pour améliorer la propreté dans leur quartier.
- **Améliorer le projet « Ambassadeurs de la propreté »** en développant un véritable système d'appel à projets citoyens en vue de faire émerger des idées ou des initiatives citoyennes visant l'amélioration de la propreté dans les quartiers. Cet appel serait soutenu méthodologiquement et financièrement par l'administration communale. Il serait mis en place une fois par an.
- Donner une **brochure explicative des règles et usages en matière de propreté** et de collecte des déchets à toute personne s'inscrivant à la commune. Proposer cette information en différentes langues afin d'informer au mieux les personnes qui éprouvent des difficultés à comprendre/lire nos langues nationales.

- Mettre en place régulièrement des **actions « toutes boîtes »** informant les habitants des dispositifs existants en matière de collecte de déchets, de numéro vert et de sanctions en cas de non-respect.
- Mettre en ligne un **site « éco-citoyen »**. Ce site, à destination des habitants, les informerait sur toutes les initiatives de la commune en matière d'environnement, de propreté, de récolte des déchets, de compostage, de tri sélectif, etc. et récolterait également leurs suggestions et avis.

Améliorer le nettoyage des rues et le maintien de la propreté

- Créer un véritable échevinat de la propreté.
- Dresser une **cartographie des points noirs de la commune pour comprendre** le phénomène en vue d'agir au mieux contre celui-ci. Pour réaliser cet état des lieux, profiter de la connaissance des habitants en mettant en place des méthodes de diagnostic participative, comme des diagnostics « marchants » qui permettent de mettre en lien différents acteurs.
- Se servir de cet état des lieux pour **répartir au mieux les efforts de nettoyage**.
- Donner **un statut et une visibilité renforcée aux agents de la propreté** et en leur permettant d'effectuer leur travail plus aisément avec des outils efficaces (« Glouton », chariot maniable, etc.)
- Développer un système **d'urinoirs et de toilettes publiques**.
- Augmenter le nombre de **poubelles** dans les rues et les parcs.
- Privilégier autant que possible les **poubelles sélectives et de bulles à verre enterrées** (qui bénéficieraient systématiquement d'une poubelle sélective adjacente).
- Augmenter les **bulles à vêtements** et les **vestiaires sociaux**.
- Proposer des **lieux de tags aux graffeurs** et profiter par exemple des événements culturels comme le parcours d'artistes pour créer un concours photos ou peintures des meilleurs graffs.
- Augmenter les **opérations « rues propres »**.
- Multiplier les **points de collecte** des déchets de jardins, des piles, ampoules, médicaments périmés, déchets toxiques (dans les grandes surfaces et les magasins par exemple).
- Amplifier encore la politique communale de mise en place de **composts collectifs** et mettre en place des séances d'initiation au compost.
- Favoriser la délivrance de **sacs en papiers** chez les commerçants et sensibiliser les commerçants à ne plus donner systématiquement des sachets.

- Multiplier les **canisites** et la distribution de sacs à déjection canine.
- Réaménager et ouvrir de manière permanente la **déchetterie communale** de la rue de Bosnie, actuellement utilisée comme garage communal.
- Mettre en place une **ressourcerie ou « donnerie » d'économie sociale** pour favoriser la réutilisation des encombrants ou déchets.
- Pérenniser le service communal de **prêt de matériel** permettant de réduire les déchets (ex : broyeur végétaux).
- Créer un **pigeonnier contraceptif** afin de limiter le nombre de pigeons (stérilisation de ceux-ci par des méthodes préconisées par les associations de protection animale).
- Mettre en place des **fontaines d'eau en « dur »** dans chaque école de la commune, afin de réduire le nombre de déchets (berlingots, bouteilles en plastique, etc.) et s'assurer de leur bon fonctionnement par un entretien régulier.
- Veiller à la **cohérence des différentes compétences** liées à la propreté, afin de ne pas « oublier » le nettoyage des certains espaces comme les espaces verts.
- Prise en compte des **problèmes spécifiques à certains types de population**, particulièrement les personnes possédant des logements exigus.

Une meilleure réaction au service de plus de propreté

- Améliorer l'**efficacité du règlement communal** relatif aux incivilités de type environnemental ou liées à la propreté et l'accompagner d'un mécanisme plus efficace d'amendes administratives et de remise en état des lieux.
- Déployer **du personnel en plus grand nombre spécifiquement formé** pour traquer les déchets clandestins, tags, affichage sauvage, déjections canines, poubelles non conformes aux normes de Bruxelles propreté, pour mettre en place des médiations avec les habitants.
- Mettre en place **des équipes mixtes** (police locale et agents communaux) chargées, quartier par quartier, de veiller au respect de la propreté en entamant un dialogue avec les habitants et également en levant des taxes à l'encontre des comportements inciviques (amendes administratives, actions de prise en flagrant délit).
- Créer une **cellule de policiers formés au droit à l'environnement**, chargés de développer une stratégie globale de répression de ces incivilités et de la délinquance environnementale dans chaque zone de police.